APERÇUS DES FONDS

CATÉGORIE PLUS 3.0

ADDENDA

Le 12 novembre 2018

Le présent addenda modifie les Aperçus des fonds de Catégorie Plus 3.0 du 31 décembre 2017 et en fait partie intégrante.

Nous avons introduit les modifications suivantes au moyen du présent addenda :

1. Ajout d'une nouvelle option de frais d'acquisition, l'option sans frais; et
2. Ajout de nouveaux fonds.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • Téléphone : 613 548-1890 • Sans frais : 1 800 561-1268
www.empire.ca

INV-1754A-FR-11/18

CATÉGORIE PLUS 3.0

ADDENDA AUX APERÇUS DES FONDS

À compter du 12 novembre 2018, le présent addenda modifie les Aperçus des fonds de Catégorie Plus 3.0 du 31 décembre 2017 et en fait partie intégrante.

(A) Combien cela coûte-t-il?

Afin d'ajouter l'information sur les frais de vente pour la nouvelle option de frais d'acquisition, l'option sans frais, à chaque fonds actuellement offert, nous avons supprimé le tableau intitulé « **1. Frais de vente** » qui apparaît aux pages 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29 et 31 dans l'aperçu de chaque fonds et l'avons remplacé par le tableau suivant :

1. Frais de vente

<table>
<tr><th>OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION</th><th>CE QUE VOUS PAYEZ</th><th colspan="2">COMMENT CELA FONCTIONNE</th></tr>
<tr><td>Sans frais</td><td>Aucuns frais de vente.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
<tr><td>Frais d'entrée</td><td>Jusqu'à 5 % du montant investi.</td><td colspan="2">• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.
• Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.
• Aucuns frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</td></tr>
<tr><td>Frais de vente différés</td><td><table><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,5</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 6 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 7 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>après 7 ans</td><td>0,0</td></tr></table></td><td>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.</td><td rowspan="2">• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.
• Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.
• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais de retrait.
• Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.
• Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</td></tr>
<tr><td>Frais modiques</td><td><table><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr><tr><td>moins de 1 an</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>2,5</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>après 3 ans</td><td>0,0</td></tr></table></td><td>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</td></tr>
<tr><td>Honoraires de service</td><td>Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
</table>

(B) Fonds distincts offerts

Les fonds distincts suivants sont maintenant offerts dans un contrat Catégorie Plus 3.0. Les aperçus des fonds ci-joints pour ces nouveaux fonds sont intégrés dans le livret des Aperçus des fonds de Catégorie Plus 3.0.

1. FPG mondial de répartition de l'actif de l'Empire Vie
2. FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème Empire Vie
3. FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème Empire Vie
4. FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie

Bref aperçu

Date de création du fonds : Mai 2018
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 13,0 M$ **Rotation du portefeuille :** -

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	2,61 %*	10,00 $	-
S	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	1,49 %*	10,00 $	-

* Le RFG est une estimation puisque le fonds existe depuis moins de 12 mois.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans un ensemble diversifié d'actions mondiales et de titres à revenu fixe nord-américains.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Fonds stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie - catégorie F	33,4
Banque Royale du Canada 1,450 % 4 sept. 2018	14,8
Tsuruha Holdings Inc.	1,2
Dollar General Corporation	1,1
Accenture PLC - A	1,1
FinecoBank Banca Fineco SpA	1,1
Fiserv Inc.	1,1
Visa Inc. - A	1,1
Valero Energy Corporation	1,1
UnitedHealth Group Inc.	1,1
Total	**57,1**

Total des placements : 55
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

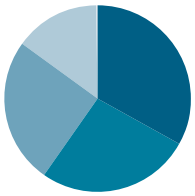

Fonds distincts/fonds communs	33,4
Actions américaines	26,6
Actions internationales	25,4
Placements à court terme	14,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1
Autres actifs (passifs) nets	-0,3

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche la croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions mondiales et des titres de créance de sociétés et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

<table>
<tr><th>OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION</th><th>CE QUE VOUS PAYEZ</th><th colspan="2">COMMENT CELA FONCTIONNE</th></tr>
<tr><td>Sans frais</td><td>Aucuns frais de vente.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
<tr><td>Frais d'entrée</td><td>Jusqu'à 5 % du montant investi.</td><td colspan="2">• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.
• Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.
• Aucuns frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</td></tr>
<tr><td>Frais de vente différés</td><td><table><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,5</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 6 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 7 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>après 7 ans</td><td>0,0</td></tr></table></td><td>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.</td><td rowspan="2">• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.
• Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.
• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
• Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.
• Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</td></tr>
<tr><td>Frais modiques</td><td><table><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr><tr><td>moins de 1 an</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>2,5</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>après 3 ans</td><td>0,0</td></tr></table></td><td>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</td></tr>
<tr><td>Honoraires de service</td><td>Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
</table>

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG mondial de répartition de l'actif de l'Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions du contrat pour obtenir plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Empire Vie

Aperçu du fonds

FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème Empire Vie

au 31 août 2018

Bref aperçu

Date de création du fonds : Mai 2018

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 4,9 M$ **Rotation du portefeuille :** -

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	2,39 %*	10,00 $	-
S	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	1,26 %*	10,00 $	-

* Le RFG est une estimation puisque le fonds existe depuis moins de 12 mois.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans un ensemble de titres à revenu fixe nord-américains et d'actions mondiales.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Banque Royale du Canada 1,450 % 4 sept. 2018	13,5
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,350 % 15 mars 2028	5,0
Billet du Trésor américain 2,500 % 30 juin 2020	4,8
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,650 % 15 mars 2028	4,0
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,350 % 15 juin 2027	2,6
Gouvernement du Canada 2,000 % 1er juin 2028	2,0
Province de l'Alberta 3,500 % 1er juin 2031	1,9
Province du Manitoba 3,250 % 5 sept. 2029	1,9
Gouvernement du Canada 1,000 % 1er juin 2027	1,8
Province de l'Ontario 2,900 % 2 juin 2028	1,8
Total	**39,3**

Total des placements : 244

† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

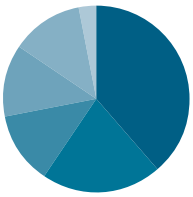

Obligations canadiennes	41,9
Obligations américaines	22,7
Actions américaines	13,6
Placements à court terme	13,5
Actions internationales	13,3
Actions canadiennes	3,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-4,6
Autres actifs (passifs) nets	-3,7

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et un revenu avec une certaine volatilité par l'entremise d'un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale en titres à revenu fixe et en actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

<table>
<tr><th>OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION</th><th>CE QUE VOUS PAYEZ</th><th>COMMENT CELA FONCTIONNE</th></tr>
<tr><td>Sans frais</td><td>Aucuns frais de vente.</td><td>• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
<tr><td>Frais d'entrée</td><td>Jusqu'à 5 % du montant investi.</td><td>• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.
• Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.
• Aucuns frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</td></tr>
<tr><td>Frais de vente différés</td><td><table><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,5</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 6 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 7 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>après 7 ans</td><td>0,0</td></tr></table></td><td>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.</td><td rowspan="2">• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.
• Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.
• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
• Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.
• Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</td></tr>
<tr><td>Frais modiques</td><td><table><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr><tr><td>moins de 1 an</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>2,5</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>après 3 ans</td><td>0,0</td></tr></table></td><td>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</td></tr>
<tr><td>Honoraires de service</td><td>Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
</table>

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème Empire Vie est de 1,00 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Empire Vie[MD]

Aperçu du fonds

FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème Empire Vie

au 31 août 2018

Bref aperçu

Date de création du fonds : Mai 2018

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 8,1 M$ **Rotation du portefeuille :** -

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	2,44 %*	10,00 $	-
S	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	1,32 %*	10,00 $	-

* Le RFG est une estimation puisque le fonds existe depuis moins de 12 mois.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans un ensemble d'actions mondiales et de titres à revenu fixe nord-américains.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Banque Royale du Canada 1,450 % 4 sept. 2018	12,0
Billet du Trésor américain 2,500 % 30 juin 2020	7,4
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,650 % 15 mars 2028	3,4
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,350 % 15 mars 2028	3,3
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,350 % 15 juin 2027	2,2
Aimia Inc. 5,600 % 17 mai 2019	1,2
Province du Manitoba 3,250 % 5 sept. 2029	1,1
Gouvernement du Canada 1,000 % 1er juin 2027	1,1
Province de l'Ontario 2,900 % 2 juin 2028	1,1
Province de Québec 2,750 % 1er sept. 2028	1,1
Total	**33,9**

Total des placements : 244

† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

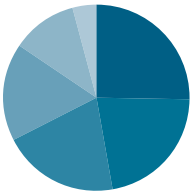

Obligations canadiennes	27,2
Actions internationales	23,4
Actions américaines	21,5
Obligations américaines	18,2
Placements à court terme	12,0
Actions canadiennes	4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-3,7
Autres actifs (passifs) nets	-3,0

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et un revenu avec une certaine volatilité par l'entremise d'un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale en actions et en titres à revenu fixe. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Sans frais	Aucuns frais de vente.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Si vous vendez dans les délais suivants : / %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
	moins de 1 an — 5,5	
	moins de 2 ans — 5,0	
	moins de 3 ans — 5,0	
	moins de 4 ans — 4,0	
	moins de 5 ans — 4,0	
	moins de 6 ans — 3,0	
	moins de 7 ans — 2,0	
	après 7 ans — 0,0	
Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : / %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
	moins de 1 an — 3,0	
	moins de 2 ans — 2,5	
	moins de 3 ans — 2,0	
	après 3 ans — 0,0	
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème Empire Vie est de 1,15 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Empire Vie

Aperçu du fonds

FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème Empire Vie

au 31 août 2018

Bref aperçu

Date de création du fonds : Mai 2018

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 7,2 M$ **Rotation du portefeuille :** -

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	2,51 %*	10,00 $	-
S	Novembre 2018	Dépôt initial de 1 000 $, 50 $ par fonds	75/75	1,38 %*	10,00 $	-

* Le RFG est une estimation puisque le fonds existe depuis moins de 12 mois.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans un ensemble d'actions mondiales et de titres à revenu fixe nord-américains.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Banque Royale du Canada 1,450 % 4 sept. 2018	13,7
Billet du Trésor américain 2,500 % 30 juin 2020	5,1
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,650 % 15 mars 2028	3,5
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,350 % 15 mars 2028	1,8
Apple Inc.	1,0
Micron Technology Inc.	0,9
Celgene Corporation	0,9
Microsoft Corporation	0,8
Alphabet Inc. - C	0,8
Hoya Corporation	0,8
Total	**29,3**

Total des placements : 244

† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

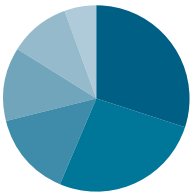

Actions internationales	32,1
Actions américaines	28,3
Obligations canadiennes	15,7
Placements à court terme	13,7
Obligations américaines	11,2
Actions canadiennes	5,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-5,0
Autres actifs (passifs) nets	-1,9

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et un revenu avec une certaine volatilité par l'entremise d'un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale en actions et en titres à revenu fixe. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsque celui-ci existera depuis plus d'un an.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Sans frais	Aucuns frais de vente.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Si vous vendez dans les délais suivants : / % : moins de 1 an — 5,5 moins de 2 ans — 5,0 moins de 3 ans — 5,0 moins de 4 ans — 4,0 moins de 5 ans — 4,0 moins de 6 ans — 3,0 moins de 7 ans — 2,0 après 7 ans — 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.
Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : / % : moins de 1 an — 3,0 moins de 2 ans — 2,5 moins de 3 ans — 2,0 après 3 ans — 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
		• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada[1] et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best[2]. Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

[1] *Globe and Mail Report on Business,* juin 2018, selon le revenu
[2] Le 7 juin 2018. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]
www.empire.ca placement@empire.ca

INV-1754A-FR-11/18

APERÇUS DES FONDS

CATÉGORIE PLUS 3.0

Toute portion du dépôt ou tout autre montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

Au 31 décembre 2017

Empire Vie[MD]

INV 1754-FR-07/18

Présentation des aperçus des fonds

Catégorie Plus 3.0

Ce livret des aperçus des fonds, qui fait partie intégrante de la brochure documentaire, contient l'aperçu individuel de chacun des fonds distincts offerts dans un contrat Catégorie Plus 3.0. Vous pouvez investir dans un ou plusieurs des fonds offerts.

Chaque aperçu décrit les principales caractéristiques du fonds distinct, incluant le degré de risque, le rendement passé, le caractère approprié du fonds, les garanties et les frais qui peuvent s'appliquer.

Les aperçus individuels des fonds ne sont pas complets sans la description qui suit de votre droit d'annulation ainsi que nos coordonnées.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation.

Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire la brochure documentaire et les dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Courriel : placement@empire.ca (français) ou investment@empire.ca (anglais)

Table des matières

Aperçus des fonds

FPG du marché monétaire de l'Empire Vie 4

FPG d'obligations de l'Empire Vie 6

FPG de revenu de l'Empire Vie 8

FPG de revenu mensuel de l'Empire Vie 10

FPG équilibré de l'Empire Vie 12

FPG équilibré Élite de l'Empire Vie 14

FPG équilibré de dividendes de l'Empire Vie 16

FPG équilibré mondial de l'Empire Vie 18

FPG de répartition de l'actif de l'Empire Vie 20

FPG Portefeuille de revenu diversifié Emblème Empire Vie 22

FPG Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie 24

FPG Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie 26

FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie 28

FPG Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie 30

Empire Vie

Aperçu du fonds

FPG du marché monétaire de l'Empire Vie

au 31 décembre 2017

Bref aperçu

Date de création du fonds : Février 1989

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 89,6 M$ **Rotation du portefeuille :** s. o.

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,12 %	10,00 $	86 441
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	0,92 %	10,01 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des instruments à court terme, tels que des bons du Trésor et des titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés canadiennes.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Gouvernement du Canada 0,850 % 31 mai 2018	7,8
Banque Royale du Canada - taux variable 1,400 % 30 nov. 2018	5,6
Gouvernement du Canada 0,605 % 8 mars 2018	5,6
Province de la Colombie-Britannique 1,090 % 11 avr. 2018	5,6
Banque Toronto-Dominion 1,520 % 16 mai 2018	5,6
Concentra Bank 1,570 % 15 mai 2018	5,5
CIBC - taux variable 2,064 % 8 févr. 2018	4,5
Province de l'Ontario 0,760 % 28 févr. 2018	4,5
Société en commandite Gaz Métro 1,075 % 16 févr. 2018	4,5
Banque Laurentienne du Canada 1,302 % 26 févr. 2018	4,5
Total	**53,7**

Nombre total de placements : 24

† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

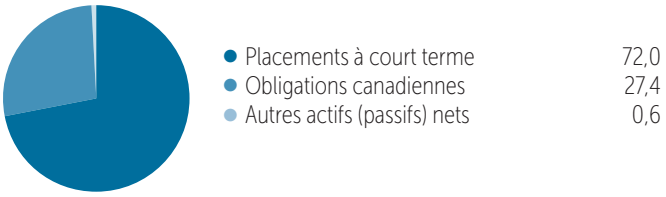

Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en février 1989. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 001 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 0,02 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

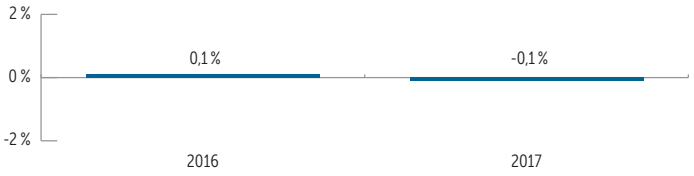

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

<table>
<tr><th>OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION</th><th>CE QUE VOUS PAYEZ</th><th colspan="2">COMMENT CELA FONCTIONNE</th></tr>
<tr><td>Frais d'entrée</td><td>Jusqu'à 5 % du montant investi.</td><td colspan="2">• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.
• Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.
• Aucuns frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Frais de vente différés</td><td>Si vous vendez dans les délais suivants :</td><td>%</td><td rowspan="9">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.</td><td rowspan="9">• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.
• Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.
• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
• Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.
• Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</td></tr>
<tr><td>moins de 1 an</td><td>5,5</td></tr>
<tr><td>moins de 2 ans</td><td>5,0</td></tr>
<tr><td>moins de 3 ans</td><td>5,0</td></tr>
<tr><td>moins de 4 ans</td><td>4,0</td></tr>
<tr><td>moins de 5 ans</td><td>4,0</td></tr>
<tr><td>moins de 6 ans</td><td>3,0</td></tr>
<tr><td>moins de 7 ans</td><td>2,0</td></tr>
<tr><td>après 7 ans</td><td>0,0</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Frais modiques</td><td>Si vous vendez dans les délais suivants :</td><td>%</td><td rowspan="5">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</td></tr>
<tr><td>moins de 1 an</td><td>3,0</td></tr>
<tr><td>moins de 2 ans</td><td>2,5</td></tr>
<tr><td>moins de 3 ans</td><td>2,0</td></tr>
<tr><td>après 3 ans</td><td>0,0</td></tr>
<tr><td>Honoraires de service</td><td>Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
</table>

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG du marché monétaire de l'Empire Vie est de 0,60 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Décembre 1987
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 707,5 M$ **Rotation du portefeuille :** 160,69 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,95 %	10,10 $	8 756
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,45 %	10,11 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations émises par les gouvernements ainsi que dans des obligations, des débentures et des effets de première qualité émis par des sociétés.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	5,0
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	3,6
Gouvernement du Canada 1,000 % 1er juin 2027	3,6
La Banque de Nouvelle-Écosse 1,095 % 8 janv. 2018	2,8
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	2,8
Province de Québec 3,500 % 1er déc. 2045	2,5
Gouvernement du Canada 1,000 % 1er sept. 2022	2,1
Province du Nouveau-Brunswick 3,100 % 14 août 2048	1,8
Fiducie de capital Banque Scotia - taux variable 5,650 % 31 déc. 2056	1,6
Fédération des caisses Desjardins du Québec 0,118 % 1er févr. 2018	1,6
Total	**27,4**

Nombre total de placements : 118
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

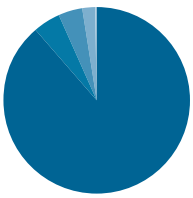

Obligations canadiennes	90,8
Obligations américaines	4,8
Placements à court terme	4,4
Actions canadiennes	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1
Autres actifs (passifs) nets	-2,3

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en décembre 1987. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 060 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 1,9 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

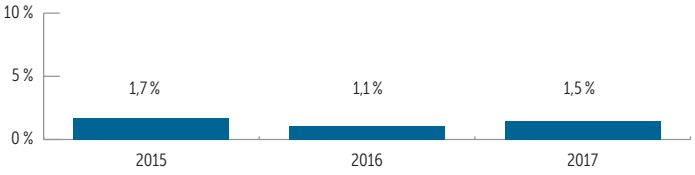

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

<table>
<tr><th>OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION</th><th>CE QUE VOUS PAYEZ</th><th colspan="2">COMMENT CELA FONCTIONNE</th></tr>
<tr><td>Frais d'entrée</td><td>Jusqu'à 5 % du montant investi.</td><td colspan="2">• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.
• Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.
• Aucuns frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Frais de vente différés</td><td>Si vous vendez dans les délais suivants :</td><td rowspan="9">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.</td><td rowspan="9">• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.
• Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.
• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
• Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.
• Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</td></tr>
<tr><td>moins de 1 an 5,5</td></tr>
<tr><td>moins de 2 ans 5,0</td></tr>
<tr><td>moins de 3 ans 5,0</td></tr>
<tr><td>moins de 4 ans 4,0</td></tr>
<tr><td>moins de 5 ans 4,0</td></tr>
<tr><td>moins de 6 ans 3,0</td></tr>
<tr><td>moins de 7 ans 2,0</td></tr>
<tr><td>après 7 ans 0,0</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Frais modiques</td><td>Si vous vendez dans les délais suivants :</td><td rowspan="5">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</td></tr>
<tr><td>moins de 1 an 3,0</td></tr>
<tr><td>moins de 2 ans 2,5</td></tr>
<tr><td>moins de 3 ans 2,0</td></tr>
<tr><td>après 3 ans 0,0</td></tr>
<tr><td>Honoraires de service</td><td>Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
</table>

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG d'obligations de l'Empire Vie est de 0,60 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2002
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 439,0 M$ **Rotation du portefeuille :** 100,49 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,19 %	10,14 $	75 455
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,16 %	10,16 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations, des débentures et des effets de première qualité émis par des sociétés, le gouvernement du Canada, les provinces, les municipalités et les territoires canadiens ainsi que les gouvernements étrangers.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie F	11,0
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	2,9
La Banque de Nouvelle-Écosse 1,095 % 5 janv. 2018	2,3
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,8
Province de Québec 3,500 % 1er déc. 2045	1,5
Province de l'Ontario 2,900 % 2 déc. 2046	1,4
Banque Toronto-Dominion	1,4
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,4
Banque de Montréal	1,4
Banque Royale du Canada	1,3
Total	**26,4**

Nombre total de placements : 200
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en janvier 2002. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 091 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 2,8 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

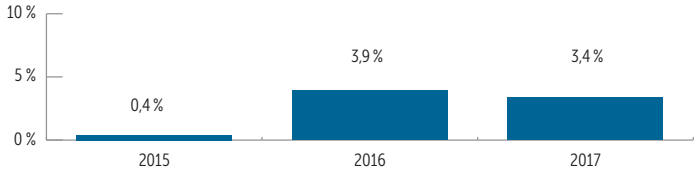

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG de revenu de l'Empire Vie est de 1,00 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Avril 2015
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 13,0 M$ **Rotation du portefeuille :** 11,36 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,65 %	10,27 $	28 172
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,55 %	10,29 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un ensemble équilibré d'actions et de titres à revenu fixe canadiens axés sur le revenu. Le fonds investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds. Le fonds investit actuellement ses actifs principalement dans le Fonds commun de revenu mensuel Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Banque Royale du Canada 0,950 % 2 janv. 2018	8,8
Banque Toronto-Dominion	2,9
Banque Royale du Canada	2,7
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,6
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	2,5
Gouvernement du Canada 1,000 % 1er juin 2027	2,1
Gouvernement du Canada 2,250 % 1er juin 2025	1,4
Financière Sun Life Inc.	1,3
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1,3
Encana Corporation	1,3
Total	**26,9**

Nombre total de placements : 184
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

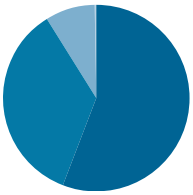

Actions	56,7
Titres à revenu fixe	35,8
Placements à court terme	8,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1
Autres actifs (passifs) nets	-1,4

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu de même qu'une volatilité réduite au moyen de placements dans des actions et des titres à revenu fixe et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en avril 2015. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 20 avril 2015 détient 1 074 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 2,7 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé

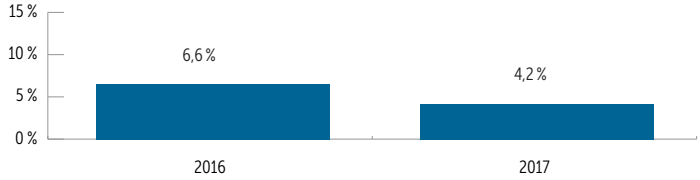

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG de revenu mensuel de l'Empire Vie est de 1,15 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Février 1989
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 558,7 M$ **Rotation du portefeuille :** 83,06 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,26 %	10,15 $	41 439
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,22 %	10,17 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie F	15,0
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	3,5
Gouvernement du Canada 0,750 % 1er sept. 2020	2,2
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,9
Banque Toronto-Dominion	1,9
Banque de Montréal	1,9
Banque Royale du Canada	1,9
Agrium Inc.	1,5
Brookfield Asset Management Inc. - A	1,4
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,3
Total	**32,5**

Nombre total de placements : 191
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

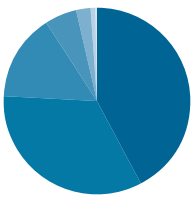

Obligations canadiennes	42,4
Actions canadiennes	33,7
Fonds distincts/fonds communs	15,0
Actions internationales	5,4
Obligations américaines	2,6
Placements à court terme	0,8
Autres actifs (passifs) nets	0,1

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en février 1989. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 106 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 3,2 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

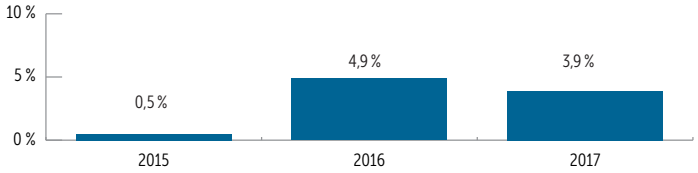

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

<table>
<tr><th>OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION</th><th>CE QUE VOUS PAYEZ</th><th colspan="2">COMMENT CELA FONCTIONNE</th></tr>
<tr><td>Frais d'entrée</td><td>Jusqu'à 5 % du montant investi.</td><td colspan="2">• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.
• Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.
• Aucuns frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Frais de vente différés</td><td>Si vous vendez dans les délais suivants :</td><td rowspan="9">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.</td><td rowspan="9">• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.
• Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.
• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
• Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.
• Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</td></tr>
<tr><td>moins de 1 an 5,5</td></tr>
<tr><td>moins de 2 ans 5,0</td></tr>
<tr><td>moins de 3 ans 5,0</td></tr>
<tr><td>moins de 4 ans 4,0</td></tr>
<tr><td>moins de 5 ans 4,0</td></tr>
<tr><td>moins de 6 ans 3,0</td></tr>
<tr><td>moins de 7 ans 2,0</td></tr>
<tr><td>après 7 ans 0,0</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Frais modiques</td><td>Si vous vendez dans les délais suivants :</td><td rowspan="5">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</td></tr>
<tr><td>moins de 1 an 3,0</td></tr>
<tr><td>moins de 2 ans 2,5</td></tr>
<tr><td>moins de 3 ans 2,0</td></tr>
<tr><td>après 3 ans 0,0</td></tr>
<tr><td>Honoraires de service</td><td>Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.</td><td colspan="2">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.
• L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller.
• Aucuns frais de retrait.
• Aucuns frais pour les virements.</td></tr>
</table>

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG équilibré de l'Empire Vie est de 1,15 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Juillet 2010
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 429,7 M$ **Rotation du portefeuille :** 6,20 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,37 %	10,17 $	566 339
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,32 %	10,19 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 80 % dans le Fonds d'actions Élite et de 20 % dans le Fonds d'obligations.

PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Fonds d'actions Élite de l'Empire Vie - catégorie F	80,6
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie F	18,4
Banque Royale du Canada 0,950 % 2 janv. 2018	1,0
Total	**100,0**

Nombre total de placements : 3
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en juillet 2010, Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 215 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 6,3 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

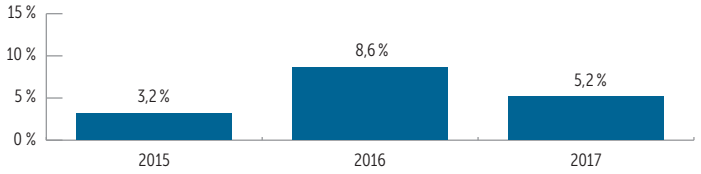

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Si vous vendez dans les délais suivants : / %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
	moins de 1 an — 5,5	
	moins de 2 ans — 5,0	
	moins de 3 ans — 5,0	
	moins de 4 ans — 4,0	
	moins de 5 ans — 4,0	
	moins de 6 ans — 3,0	
	moins de 7 ans — 2,0	
	après 7 ans — 0,0	
Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : / %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
	moins de 1 an — 3,0	
	moins de 2 ans — 2,5	
	moins de 3 ans — 2,0	
	après 3 ans — 0,0	
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG équilibré Élite de l'Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Juillet 2010
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 750,5 M$ **Rotation du portefeuille :** 7,08 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,35 %	10,27 $	380 322
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,31 %	10,29 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 80 % dans le Fonds de dividendes et de 20 % dans le Fonds d'obligations.

PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Fonds de dividendes de l'Empire Vie - catégorie F	80,1
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie F	19,0
Fédération des caisses Desjardins du Québec 0,118 % 1er févr. 2018	0,8
Total	**99,9**

Nombre total de placements : 3
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

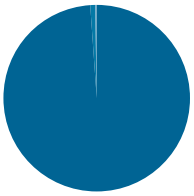

Fonds distincts/fonds communs	99,1
Placements à court terme	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en juillet 2010, Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 178 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 5,3 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

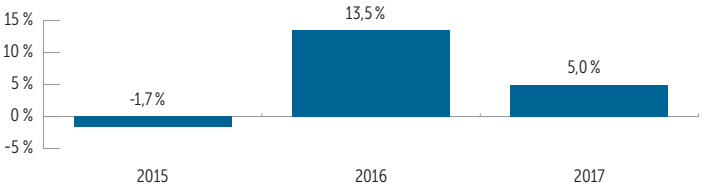

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an — 5,5 moins de 2 ans — 5,0 moins de 3 ans — 5,0 moins de 4 ans — 4,0 moins de 5 ans — 4,0 moins de 6 ans — 3,0 moins de 7 ans — 2,0 après 7 ans — 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an — 3,0 moins de 2 ans — 2,5 moins de 3 ans — 2,0 après 3 ans — 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG équilibré de dividendes de l'Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Juin 2003
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 237,4 M$ **Rotation du portefeuille :** 32,27 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,38 %	10,27 $	275 244
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,32 %	10,29 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions mondiales et de titres à revenu fixe mondiaux.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Fédération des caisses Desjardins du Québec 0,118 % 1er févr. 2018	4,2
Bons du Trésor américain 1,375 % 31 août 2020	2,1
Banque Royale du Canada	1,7
Banque Toronto-Dominion	1,6
Bons du Trésor américain 1,750 % 31 déc. 2020	1,6
Bons du Trésor américain 1,375 % 30 avr. 2021	1,5
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,4
Province de l'Ontario 2,450 % 29 juin 2022	1,3
Province de la Colombie-Britannique 0,875 % 8 oct. 2025	1,3
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,350 % 15 sept. 2023	1,3
Total	**18,0**

Nombre total de placements : 132
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

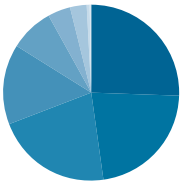

Actions américaines	25,8
Actions canadiennes	22,1
Actions internationales	21,5
Obligations canadiennes	14,6
Obligations américaines	8,0
Placements à court terme	4,2
Obligations internationales	3,1
Autres actifs (passifs) nets	0,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations mondiales et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en juin 2003. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 184 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 5,5 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

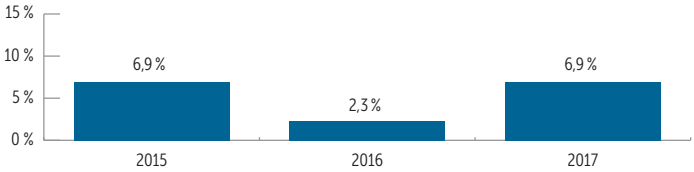

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG équilibré mondial de l'Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Mai 1994
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 1 227,4 M$ **Rotation du portefeuille :** 89,53 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,35 %	10,15 $	574 685
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,31 %	10,17 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS†	%
Gouvernement du Canada 1,000 % 22 févr. 2018	5,7
Gouvernement du Canada 0,979 % 4 janv. 2018	4,9
Firstbank 1,233 % 3 janv. 2018	2,8
Province de Terre-Neuve-et-Labrador 1,041 % 8 janv. 2018	2,8
Province de l'Ontario 1,012 % 7 févr. 2018	2,4
Banque Toronto-Dominion	2,1
Banque HSBC Canada 1,224 % 8 janv. 2018	2,0
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	1,9
Agrium Inc.	1,8
Banque Royale du Canada	1,8
Total	**28,2**

Nombre total de placements : 205
† En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en mai 1994. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 221 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 6,5 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

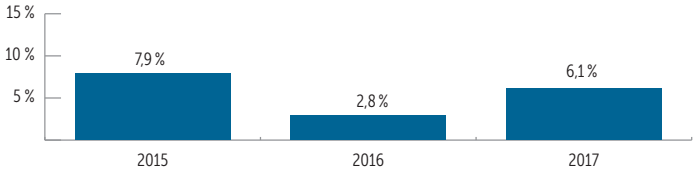

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG de répartition de l'actif de l'Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Novembre 2014
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 37,8 M$ **Rotation du portefeuille :** 11,77 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,31 %	10,11 $	28 431
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,27 %	10,13 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe et d'actions. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun Portefeuille de revenu diversifié Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE†	%
Banque Royale du Canada 0,950 % 2 janv. 2018	6,9
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	5,5
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	2,5
Gouvernement du Canada 2,250 % 1er juin 2025	1,7
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,6
Province de l'Ontario 2,900 % 2 déc. 2046	1,3
Province du Nouveau-Brunswick 3,100 % 14 août 2048	1,2
Banque de Montréal 1,610 % 28 oct. 2021	1,2
Province de l'Ontario 2,400 % 2 juin 2026	1,2
Fiducie de capital Banque Scotia - taux variable 5,650 % 31 déc. 2056	1,1
Total	**24,2**

Nombre total de placements : 279
† En proportion de la valeur totale du fonds secondaire

Répartition des placements du fonds secondaire (%)

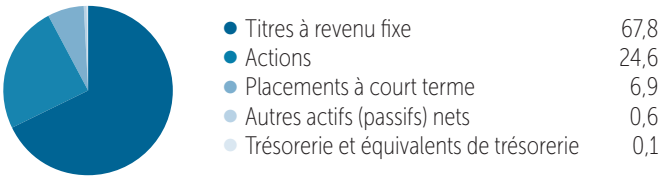

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu courant et une certaine croissance à long terme du capital avec une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en novembre 2014. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 081 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 2,5 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

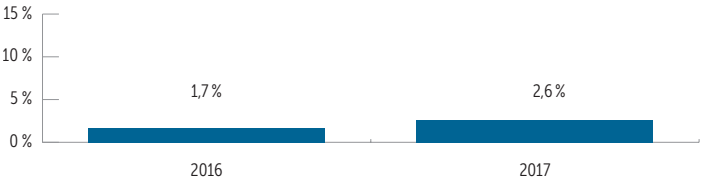

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille de revenu diversifié Emblème Empire Vie est de 1,00 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Novembre 2014
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 126,6 M$ **Rotation du portefeuille :** 13,68 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,25 %	10,15 $	208 144
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,22 %	10,17 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE†	%
Fédération des caisses Desjardins du Québec 0,118 % 1er févr. 2018	5,5
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	4,6
Gouvernement du Canada 0,750 % 1er sept. 2020	3,1
Banque Toronto-Dominion	1,6
Banque Royale du Canada	1,6
Gouvernement du Canada 0,750 % 1er sept. 2021	1,5
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	1,5
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,4
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,3
Province de Québec 3,500 % 1er déc. 2045	1,2
Total	**23,3**

Nombre total de placements : 273
† En proportion de la valeur totale du fonds secondaire

Répartition des placements du fonds secondaire (%)

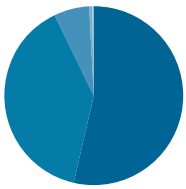

Titres à revenu fixe	53,8
Actions	39,2
Placements à court terme	6,2
Autres actifs (passifs) nets	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et un revenu avec une certaine volatilité par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en novembre 2014. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 091 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 2,8 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

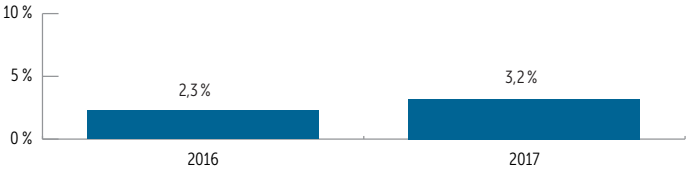

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an — 5,5 moins de 2 ans — 5,0 moins de 3 ans — 5,0 moins de 4 ans — 4,0 moins de 5 ans — 4,0 moins de 6 ans — 3,0 moins de 7 ans — 2,0 après 7 ans — 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an — 3,0 moins de 2 ans — 2,5 moins de 3 ans — 2,0 après 3 ans — 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie est de 1,00 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Novembre 2014
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 191,6 M$ **Rotation du portefeuille :** 3,48 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,24 %	10,17 $	250 582
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,27 %	10,19 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE†	%
La Banque de Nouvelle-Écosse 1,095 % 5 janv. 2018	4,5
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	4,2
Banque Royale du Canada 0,950 % 2 janv. 2018	2,5
Banque Toronto-Dominion	2,2
Banque Royale du Canada	2,1
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,9
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	1,4
Brookfield Asset Management Inc. - A	1,3
Gouvernement du Canada 2,250 % 1er juin 2025	1,3
Agrium Inc.	1,2
Total	**22,6**

Nombre total de placements : 339
† En proportion de la valeur totale du fonds secondaire

Répartition des placements du fonds secondaire (%)

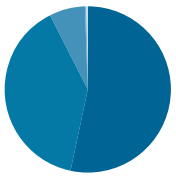

Actions	53,6
Titres à revenu fixe	39,2
Placements à court terme	7,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3
Autres actifs (passifs) nets	-0,1

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en novembre 2014. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 126 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 3,8 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

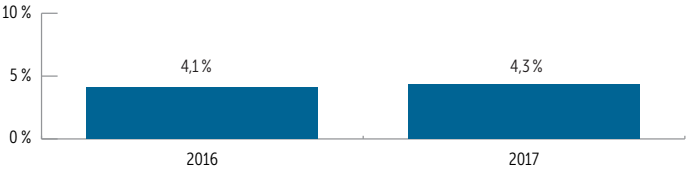

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie est de 1,15 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Novembre 2014
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 278,6 M$ **Rotation du portefeuille :** 2,21 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,29 %	10,19 $	305 748
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,30 %	10,21 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE†	%
La Banque de Nouvelle-Écosse 1,095 % 5 janv. 2018	3,1
Banque Toronto-Dominion	2,8
Banque Royale du Canada	2,7
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,5
Gouvernement du Canada 1,250 % 1er nov. 2019	2,0
Fédération des caisses Desjardins du Québec 0,118 % 1er févr. 2018	2,0
Banque Royale du Canada 0,950 % 2 janv. 2018	1,9
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	1,8
Banque de Montréal	1,8
Brookfield Asset Management Inc. - A	1,7
Total	**22,3**

Nombre total de placements : 341
† En proportion de la valeur totale du fonds secondaire

Répartition des placements du fonds secondaire (%)

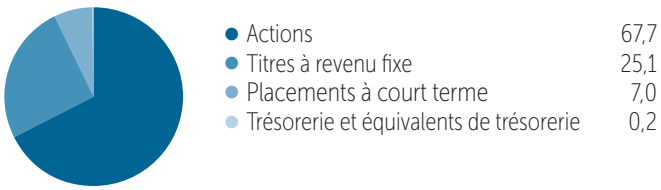

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en novembre 2014. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 165 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 5,0 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

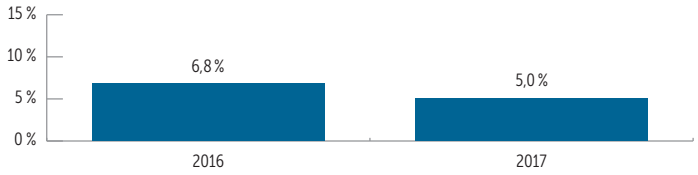

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

Date de création du fonds : Novembre 2014
Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 217,7 M$ **Rotation du portefeuille :** 3,25 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉ	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	2,36 %	10,21 $	613 580
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 $, 500 $ par fonds	75/75	1,34 %	10,23 $	1 000

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE†	%
La Banque de Nouvelle-Écosse 1,095 % 5 janv. 2018	4,0
Banque Toronto-Dominion	3,5
Banque Royale du Canada	3,4
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,2
Fédération des caisses Desjardins du Québec 0,118 % 1er févr. 2018	2,6
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	2,4
Banque de Montréal	2,2
Agrium Inc.	2,1
Brookfield Asset Management Inc. - A	2,1
PrairieSky Royalty Ltd	2,0
Total	**27,5**

Nombre total de placements : 341
† En proportion de la valeur totale du fonds secondaire

Répartition des placements du fonds secondaire (%)

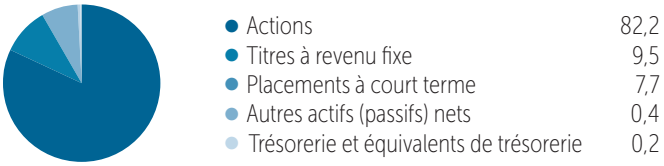

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Les catégories de fonds R et S existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en novembre 2014. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds R et S lorsque celles-ci existeront depuis plus d'un an.

Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ le 3 novembre 2014 détient 1 205 $ le 31 décembre 2017. Ce montant correspond à une moyenne de 6,1 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.

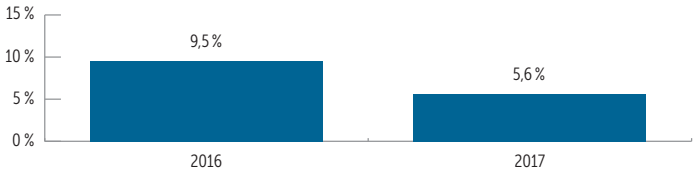

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous choisissez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. • Aucuns frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. • La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. • Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. • Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. • Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. • Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais modiques	**Si vous vendez dans les délais suivants : / %** moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.
Honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. • L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. • Aucuns frais de retrait. • Aucuns frais pour les virements.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition des honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada[1] et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best[2]. Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

[1] *Globe and Mail Report on Business,* juin 2018, selon le revenu
[2] Le 7 juin 2018. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]
www.empire.ca info@empire.ca

Empire Vie[MD]

INV-1754-FR-07/18